



SOMMAIRE

Toutes espèces

Amandier

Abricotier

Pêcher

Prunier

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI



Structures partenaires : CA
2B, CANICO, FREDON, Sud
Amandes, exploitants
observateurs

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française de la Biodiversité
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au
financement du plan
ÉCOPHYTO.

A retenir

Amandier

Fusicoccum : début de la période à risque

Pêcher

Cloque : période à risque en cours ; suivre l'évolution des bourgeons à bois

Thrips : absence

Abricotier, Pêcher, Prunier

Enroulement chlorotique de l'Abricotier : Surveiller les débourrements foliaires très précoces et éliminer les arbres contaminés

Sharka : prospection sur fleurs de pêcher

TOUTES ESPECES

Enroulement Chlorotique de l'Abricotier – *Cacopsylla pruni* (vecteur de l'ECA)

Observation : on constate une recrudescence de la contamination qui se fait de proche en proche sur les foyers déjà existants ou à proximité. Les symptômes sont observés essentiellement sur abricotiers et pruniers mais également sur pêchers de manière plus ponctuelle. Tous les secteurs de production sont concernés.

La maladie est transmise par le psylle du prunier, *Cacopsylla pruni* : celui-ci hiverne dans les résineux puis migre vers les prunus sauvages et vergers vers la mi février.

Evaluation du risque : le risque est élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes. Les symptômes deviennent difficilement visibles sur pruniers contrairement aux pêchers et abricotiers.

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2019. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Gestion du risque : Afin de limiter les risques, il est nécessaire de planter du matériel végétal certifié.

La surveillance des vergers en hiver est primordiale pour déceler les arbres contaminés. La lutte contre l'ECA nécessite une **éradication obligatoire et collective**. Les arbres doivent être arrachés avant la présence de psylle (mi-février) pour limiter les sources de propagation dans le verger. En complément de ces arrachages, la mise en place d'une barrière physique peut être effectuée. Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage. Cf. Note de service DGAL/SDQSPV/2019-48 en cliquant sur le lien :

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

En cas de suspicion, la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.



Expression des symptômes
ECA sur pruniers

- **Sharka – Plum Pox Virus**

Biologie : le virus responsable de la maladie est transmis par les pucerons ainsi que par le matériel végétal (greffon, porte greffe, scions). Il occasionne des dégâts sur fruits (déformation, taches) les rendant non commercialisables. Les symptômes sont visibles sur fleurs uniquement pour les pêchers, sur feuilles et fruits pour les abricotiers, pêchers et pruniers.



Symptôme sur fleurs = présence de stries plus foncées, visibles sur la face inférieure du pétale



Symptôme sur bois = présence d'anneaux

Évaluation du risque : La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 24 septembre 2018. Elle impose un arrachage des arbres contaminés au fur et à mesure, voire l'arrachage de la variété au-delà de 10% d'arbres contaminés.

La prospection assurée par les services de la FREDON débute sur les variétés précoces de pêchers. Elle se déroule sur le secteur de Casinca, dans un rayon de 1,5 km par rapport au foyer décelé la saison passée.

Gestion du risque : Aucune lutte curative n'étant existante, seule la prophylaxie permet de limiter sa propagation :

- Utilisation de matériel végétal certifié lors de plantation ou remplacement des arbres
- Élimination des arbres infectés dès observation des symptômes : abattage et dévitalisation des souches en attente d'arrachage après récolte,
- Gestion par lutte chimique des populations de pucerons pour limiter la dissémination du virus

En cas de suspicion, la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

ABRICOTIER

- **Stade phénologique**

Colorado : stade C - D,

Magicot, Samourai, Tornado, Swired : stade C

Lido, Farlis, Delicot, Kioto : stade B



Stade C (Magicot)



Stade BBCH0 (Kioto)

- **Moniliose sur fleurs et rameaux - *Monilia laxa***

Observation : les variétés à débourrement précoce devraient atteindre le stade de sensibilité cette fin de semaine.

Evaluation du risque : dans la situation où les conditions climatiques restent identiques ces prochains jours, le risque est faible pour les variétés les plus précoces.

AMANDIER

- **Stade phénologique**

Début floraison

- ***Fusicoccum amygdali***

Biologie : ce champignon se développe au niveau des chancres en produisant des pycnides noires. La pluie joue un rôle disséminateur en libérant les spores qu'elles contiennent. Le champignon pénètre par les blessures d'abscission des feuilles, écailles de bourgeons et fruits, et provoque des chancres. *F. amygdali* émet une toxine qui engendre le flétrissement des organes atteints. Les chancres peuvent rester actifs trois ans, ce qui explique l'extension progressive de la maladie d'un rameau à l'autre en absence de lutte.

Evaluation du risque : La période à risque a débuté. Dans la situation où les conditions climatiques restent identiques ces prochains jours, le risque est faible à moyen selon l'avancement végétatif : la pression est d'autant plus forte que l'inoculum est présent dans le verger.

Gestion du risque : éliminer les rameaux secs lors de la taille

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade BBCH 51 à 53 pour la majorité des variétés ; stade BBCH 61 - 65 - floraison sur variétés à débourrement très précoce (Early Bomba, Boréal, Garacco). Le stade pointe verte n'est pas visible pour l'ensemble des variétés.



Stade floraison (Early bomba)

- **Cloque - *Taphrina deformans***

Observation : la majorité des variétés a atteint le stade pointe verte visible ; aucun symptôme sur feuilles observé à ce jour.

Evaluation du risque : Le stade de sensibilité a débuté pour une majorité de variétés. Il s'étend jusqu'au stade étalement des feuilles. Les conditions climatiques annoncées ces prochains jours ne sont pas favorables aux contaminations (risque de contamination si période de pluie accompagnée de températures supérieures à 7°). Pour les situations sensibles (pression forte en 2018, variétés sensibles), avec pointes vertes visibles, des contaminations ne sont pas exclues en cas d'hygrométrie élevée. Le risque est donc faible à moyen selon l'avancement végétatif.

- **Thrips sur fleurs - *Thrips meridionalis***

Biologie : la femelle fécondée l'année précédente et ayant hiverné sous les écorces et dans les litières reprend son activité dès la mi-février dans les régions méditerranéennes. Elle se nourrit en piquant les organes floraux. La larve se développe dans la fleur, pique les ovaires et les très jeunes fruits pour se nourrir.

Les piqûres de larves provoquent les dégâts les plus importants : les piqûres sur les filets d'étamines provoquent la coulure des fleurs tandis que les piqûres sur ovaires et jeunes fruits entraînent la formation de zones nécrosées qui persistent et s'élargissent au fur et à mesure que le fruit se développe ; celui-ci se craquelle, se déforme ou s'atrophie.

Observation : lors des battages effectués sur les variétés en fleurs, aucun thrips n'a été observé.

Evaluation du risque : le risque est faible pour les premières floraisons. Les nectarines et les variétés de pêches à peau peu duveteuse sont plus sensibles à ce ravageur.

- **Stade hivernant des ravageurs**

Gestion du risque : repérer les foyers de cochenilles (lécanines et pou de San José) lors des chantiers de taille. Observation des populations d'œufs d'acariens sur les anciens foyers.

- **Monilioses sur fleurs et rameaux - *Monilia laxa***

Observation : la présence de fruits momifiés sur les arbres est une source de contamination.

Evaluation du risque : la période à risque a débutée pour les variétés les plus précoces

Gestion du risque : éliminer les fruits momifiés lors de la taille, les sortir du verger et les brûler afin de réduire l'inoculum et les risques de contamination pour cette saison.

PRUNIER

- **Stade phénologique**

Stade E pour les variétés à débourrement précoce à B



Stade B (Anne Gold)



Stade C : (Fortune)



Stade E

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Mardi 26 fév.	Mercredi 27 fév.	Jeudi 28 fév.	Vendredi 1 ^{er} mars	Samedi 2 mars	Dimanche 3 mars	Lundi 4 mars
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Vent de Nord à Nord-Est assez fort sur la plaine orientale faiblissant en fin de matinée	Temps ensoleillé ; températures en hausse	Vent d'Ouest modéré jeudi, localement assez fort de Nord-Ouest vendredi	Temps ensoleillé			

Pour la période du samedi 2 à mardi 5, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal-corses/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)


La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

